

## **Petite enfance : agent.e.s des établissements d'accueil de jeunes enfants et des crèches familiales, « Vous êtes formidables ! » Merci Monsieur le Ministre, nous le savions déjà, maintenant nous attendons des actes !**

Ce jeudi 4 février, une délégation CGT de la Fédération des Services publics a été reçue au ministère des Solidarités et de la Santé par Monsieur Blin, conseiller auprès d'Adrien Taquet.

Taux d'encadrement, accueil en surnombre, surface minimum par enfant, administration des médicaments, qualification des agents, absence d'expérience professionnelle pour les encadrants, niveaux de rémunération, sans oublier le déni de démocratie du gouvernement au vu du passage par ordonnance de cette réforme... ont été au cœur des discussions.

Malgré la ténacité des camarades de la délégation, soutenues par des centaines de collègues de la petite-enfance en grève et manifestation ce jour-là dans toute la France : aucun engagement du Ministère qui reste droit dans ces bottes !

Un « comité de filière petite-enfance » devrait être proposée par le ministère prochainement pour aborder les questions de rémunérations : un dialogue social où le ministère pourrait, à nouveau, ne retenir aucune revendication des collègues soutenues par la CGT, à l'image des consultations pour les lois ESSOC et ASAP.

### **« Mesdames, vous n'avez pas bien compris le projet d'ordonnance ! »**

Premières de corvée depuis le début du confinement, en grande majorité des femmes, les collègues du secteur sont à bout de souffle face à des conditions de travail de plus en plus difficiles, un manque de personnels criant, une perte de sens des métiers, des burn-out de plus en plus nombreux, des salaires de misère pour nombre d'entre elles-eux, des services publics de plus en plus dégradés, les réformes régressives imposées à marche forcée par le gouvernement, un point d'indice gelé depuis près de 10 ans... La colère s'amplifie !

### **Parce que nous avons raison, parce que nous sommes mobilisé.e.s, en action, le gouvernement et nos collectivités doivent nous entendre. Gagnons sur nos revendications :**

- Des modes d'accueil et un service public de qualité de la Petite Enfance ;
- Des conditions de travail respectueuses des professionnel.le.s : un taux d'encadrement réglementé (1 professionnel.le pour 5 enfants quel que soit l'âge), pas d'occupation horaire, ni d'accueil en surnombre au quotidien ;
- Un nombre de places « réservé » pour l'accueil des enfants nécessitant un accompagnement de proximité renforcé (en situation de handicap...) avec du personnel formé et en nombre ;

- La généralisation de la mise en place de temps d'analyse des pratiques à l'ensemble des professionnel.le.s de la Petite Enfance ;
- La reconnaissance de la qualification des professionnel.le.s et la rémunération en adéquation ;
- Arrêt des crédits d'impôts aux particuliers lors de l'emploi d'une personne à domicile et transformation de ces fonds en financements d'une offre publique et égalitaire pour le secteur de la Petite Enfance ;
- Des professionnel.le.s formé.e.s et en nombre suffisant (70% de diplômé.e.s - 30% de qualifié.e.s) ;
- La mise en place et le financement d'un plan de formation initiale et continue pour les métiers de la Petite Enfance avec une augmentation des centres de formation et le renforcement du financement du CNFPT ;
- Création de nouvelles crèches familiales au sein de la fonction publique territoriale pour répondre aux besoins de la population par un véritable service public de qualité et limiter l'implantation des crèches du secteur privé lucratif et la marchandisation du secteur : pas d'argent à faire sur le dos des enfants !
- Une politique ambitieuse de la petite enfance et bien traitante des enfants, socle de l'avenir de notre société.



- 10% de postes supplémentaires immédiatement pour répondre aux besoins de toutes les situations pour un service public de qualité ;
- 10% d'augmentation immédiate des traitements dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale ;
- 10% de réduction de temps de travail permettant de lier qualité de vie professionnelle et qualité de vie familiale avec des embauches en compensations et sans perte de rémunération ;
- 10% du temps de travail consacrés à la formation professionnelle ;

**La Fédération CGT des Services Publics appelle d'ores et déjà les agent.e.s à organiser partout des assemblées générales de personnels afin de décider collectivement et démocratiquement des suites de la mobilisation. Pour la Fédération CGT des services publics, ce mépris est intolérable, on ne lâche rien, amplifions la mobilisation !**